

REGLEMENT DU TOURNA'MANTES DU 5 ET 6 JUILLET 2025

N2 à NC

Article 1 – GENERALITES

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro 2404697
2. Le tournoi se déroulera **les 5 et 6 juillet 2025** selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du présent règlement particulier.
3. Le juge-arbitre désigné par le comité d'organisation est **Gilles DOSSETTO** et son juge-arbitre adjoint est **Fabrice BULTEAU**. Leurs décisions sont sans appel. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
4. Le tournoi se déroulera dans **2 salles adjacentes** sur **11 terrains** dans le **complexe Félicien DANTAN et LADOUMEGUE, 15 rue de Lorraine à Mantes-la-Jolie**. L'accès au parking se fera OBLIGATOIREMENT au **18 rue de la Marne**.
5. Le SOC/GEO est Pana NOU.
6. Une buvette sera mise à la disposition du public et des joueurs pendant toute la durée du tournoi.
7. Le stand LARDE SPORTS sera également présent tout au long de la compétition.
8. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence de compétition à J-30.
9. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
10. **Les matchs se dérouleront en simple homme / dame puis en double mixte le SAMEDI et en double dame et double homme le DIMANCHE. Les tableaux se déroulent sur UNE journée.**
11. **La combinaison simple et double mixte n'est pas autorisée.**

Article 2 – EPREUVES ET CATEGORIES

12. Le Tourna'Mantes est un tournoi National ouvert aux joueuses et aux joueurs classé(e)s de N2 à NC, et à tous les licenciés FFBAD des catégories minimales, cadets, juniors, séniors et vétérans. Les poussins, benjamins ne seront pas acceptés.
13. Les joueurs seront inscrits dans les séries correspondantes à leur classement CPPH **à J -30**. Pour les doubles, ce sera le classement du joueur le mieux classé dans la série concernée qui sera pris en compte.
14. Les tableaux proposés dans le tournoi pour toutes les séries sont : SH, SD, DH, DD et DMX.
15. Le type de compétition est STANDARD c'est-à-dire que les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée sans restriction de moyenne, ni de classement dans les séries ouvertes. Le comité d'organisation validera les inscriptions selon le nombre prévu par tableau et préviendra les joueurs non retenus ou mis sur liste d'attente à J-30
16. Les tableaux se dérouleront en poules en simple et en doubles, suivis d'un tableau à élimination directe. Dans la mesure du possible, il sera privilégié 2 sortants par poules. 2 tableaux maximum sont autorisés par joueur.
17. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre joueurs inscrits pour les simples et 4 paires inscrites pour les doubles. En cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique avec quatre ou cinq joueurs ou/et paires inscrites.
18. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs séries d'une même discipline en cas d'inscriptions insuffisantes. Il se réserve également le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux d'une même série en cas d'inscriptions trop importantes.

Article 3 – INSCRIPTIONS

19. Le montant des droits d'engagement est de 16 € pour 1 tableau et de 22 € pour 2 tableaux pour chaque inscription.
20. Les inscriptions et le paiement doivent se faire obligatoirement par eBad/Badnet. Toutes les inscriptions doivent être réglées au plus tard à la date limite d'inscription afin qu'elles soient prises en compte.
Dans le cas contraire, les joueurs seront mis automatiquement sur liste d'attente.
21. Aucune inscription par téléphone, par mail et par courrier ne sera acceptée. Toute modification et annulation devra être faite par eBad/Badnet. Si besoin d'informations complémentaires, merci de contacter le GEO par mail **inscription.tournoi.bad.mantes@gmail.com**
Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement ne seront pas prises en considération.
22. La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 06 juin 2025**, les classements seront arrêtés à cette date (pour la confection et validation des tableaux). Le tirage au sort sera effectué le **Vendredi 20 juin 2025** et le CPPH sera donc pris en compte à cette date soit J-15 pour le calcul des points et la désignation des têtes de série.
23. Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT », après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). En cas de « FORFAIT », le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation. De plus, il adressera dans les délais impartis les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton.
24. Les droits d'engagements sont exigibles au moment de l'inscription et sont en principe personnels et non-transférables. Ils sont remboursables en cas de désistement avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas

de force majeure (maladie, blessure, raison professionnelle ou personnelle impérative...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...)

25. Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si, et uniquement si, les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

26. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre sur eBad/Badnet.

Article 4 – DEROULEMENT

27. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

28. Les matchs peuvent être lancés dès l'heure de convocation (cf. Règlement Général des Compétitions).

29. Le volant officiel est le **RSL No.3**. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entre les deux joueurs/paires.

30. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

31. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.

32. A l'appel de leur nom, les joueurs devront aller chercher les feuilles de match à la table de marque et les rapporteront dûment remplies à la fin de la rencontre.

33. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match sans accord du juge-arbitre, sauf aux arrêts prévus à 11 points et en fin de set. Les volants seront testés dès l'arrivée des joueurs sur le terrain.

34. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leurs matchs ainsi que le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

35. Tout joueur désirant s'absenter, quelle que soit la raison et/ou la durée, devra prévenir le juge-arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

36. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment, pour qu'il désigne éventuellement un arbitre.

37. Tout volant touchant les infrastructures (sauf celles désignées par le juge-arbitre) sera déclaré faute, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois maximum.

38. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation

39. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents survenus dans l'enceinte et aux abords du gymnase.

40. Les récompenses seront remises à l'issue de chaque finale ou dernier match de poule (en cas de poule unique de quatre ou cinq inscrits)

41. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.